

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT DE VÉRIFICATION DU PROCESSUS D'ATTRIBUTION DE CONTRATS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le rapport du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la vérification du processus suivi par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'attribution des contrats et la lettre explicative préparée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire constatant le non-respect épisodique de deux dispositions législatives et d'autres manquements concernant des aspects techniques de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau et également dans le site Internet de la Ville au www.ville.valleyfield.qc.ca et celui du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au www.mamrot.gouv.qc.ca.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 23 février 2011.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier